

Offre d'emploi Service des travaux publics

Contremaître – Bâtiments Poste cadre régulier à temps complet 40 heures / semaine

Nature et caractéristiques de la fonction

Sous la responsabilité du chef de division – Entretien des infrastructures, le contremaître - Bâtiments coordonne, répartit et supervise les travaux d'amélioration et d'entretien de tous les bâtiments municipaux effectués par les employés de son unité. Il s'assure de la qualité des travaux et du respect des normes en santé et sécurité du travail. Il coordonne également les travaux de mécanique des véhicules municipaux avec les mécaniciens.

Exigences

1. Formation :

- Diplôme d'études collégiales (DEC) dans une discipline appropriée ou un diplôme d'études secondaires jumelé à une combinaison de formations et d'expériences jugées pertinentes.

2. Expérience :

- Posséder une expérience minimale de cinq (5) ans dans le domaine de la construction;
- Posséder une expérience dans la supervision d'employés de plusieurs corps de métier en construction;
- Posséder une expérience en mécanique (atout);
- Posséder une expérience dans le milieu municipal (atout).

3. Connaissances :

- Connaissance de l'équipement, des matériaux et des pratiques utilisés pour l'exécution des travaux;
- Connaissance des diverses méthodes utilisées dans la réalisation de projets de construction dans les secteurs commercial, industriel et institutionnel;
- Connaissance des normes en vigueur dans le domaine de la construction;
- Connaissance des logiciels et outils informatiques inhérents à la fonction;
- Connaissance en entretien de bâtiment.

4. Autres :

- Maîtrise du français écrit et parlé;
- Permis de conduire valide / classe 5;
- Posséder une attestation de réussite du cours de sécurité sur les chantiers de construction (atout);
- Bilinguisme (atout).

5. Compétences et qualités personnelles:

- Résolution de problème
- Habileté à communiquer
- Esprit d'équipe
- Capacité de leadership
- Habileté à mobiliser et à superviser une équipe de travail
- Sens de l'organisation
- Orientation vers la clientèle
- Aptitudes à transmettre les connaissances.

Salaire, horaire de travail et avantages sociaux

Le salaire annuel maximal pour l'année 2016 est de **80 413 \$**.

La semaine normale de travail est de quarante heures (40 h) par semaine réparties sur cinq (5) jours du lundi au vendredi inclusivement.

Le salaire et les avantages sociaux respectent les conditions énoncées à *l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres* en vigueur.

Le titulaire du poste assume une période de garde selon le calendrier établi et peut être appelé à se rendre sur les lieux du travail en dehors des heures normales de travail pour répondre aux urgences relevant du Service des travaux publics.

Exemples des tâches accomplies

1. Gestion des opérations

- Coordonner, répartir et superviser la réalisation des travaux d'amélioration et d'entretien de tous les bâtiments municipaux en respectant les délais prescrits, les méthodes de travail établies, les plans et devis et les normes en vigueur;
- Voir à la vérification du niveau de détérioration et d'usure des bâtiments, évaluer la nature des travaux d'entretien, de construction et de réparation à effectuer et faire les recommandations appropriées à son supérieur immédiat;
- Superviser la mise en application des programmes d'entretien préventif et les travaux d'inspection des bâtiments;
- Répondre aux demandes des citoyens et des clients internes, effectuer un suivi des plaintes et requêtes formulées en lien avec les activités relevant de son unité et faire les recommandations appropriées à son supérieur immédiat.

2. Gestion administrative

- Effectuer des rapports pertinents à son supérieur sur l'état de réalisation des travaux et des difficultés rencontrées;
- Participer à la planification et au suivi du budget de son secteur d'activité et des travaux à effectuer;
- Effectuer la vérification et préparer les feuilles de temps des employés de son unité.

3. Gestion des ressources humaines

- Appliquer les dispositions des conventions collectives et, au besoin, recommander des améliorations afin de maintenir de saines relations de travail;
- Appliquer les règles et les normes de santé et sécurité au travail afin de garantir la protection du personnel et collaborer aux enquêtes à la suite d'incidents ou d'accidents de travail impliquant les employés ;
- Participer à l'entraînement des nouveaux employés et à l'identification des besoins de formation des employés;
- Participer au processus de sélection du personnel sous sa responsabilité, lorsque requis;
- Participer à l'évaluation de rendement de son personnel de manière à favoriser l'initiative, l'atteinte des objectifs fixés et le respect des priorités établies et, au besoin, déterminer ou recommander les interventions appropriées.

4. Autres

- Coordonner les travaux de mécanique des véhicules municipaux avec les mécaniciens;
- Agir à titre d'intervenant en cas de mesures d'urgence lorsque requis;
- Accomplir toute autre tâche connexe;
- Remplace à l'occasion, les autres contremaîtres du service lors d'absence.

NOTE

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir.

Date prévue d'entrée en fonction

Juin 2016

Période d'affichage

Du 7 mai au 16 mai 2016

Inscription

Les personnes intéressées sont invitées à remplir le formulaire « offre de service » en ligne au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca sous l'onglet « Emplois » en indiquant le titre du poste convoité et en joignant leur *curriculum vitae* ainsi qu'une copie de leurs diplômes avant **16 h 30 le 16 mai 2016** ou à nous faire parvenir leur candidature à l'adresse suivante :

**Service des ressources humaines
Ville de Vaudreuil-Dorion
190, avenue St-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2L3**

Équité en emploi

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à nous mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.